

**Déclaration FNEC-FP-FO à la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail du CSA du Tarn du 25 avril 2024**

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée,

Cette réunion de la formation spécialisée se déroule alors que le ministère au niveau national continue sa politique de casse de l'Éducation Nationale avec le « Choc des savoirs », la fermeture programmée à la rentrée prochaine d'une centaine d'établissements médico-sociaux, des coupes budgétaires drastiques d'un montant de 690 millions d'€ risquant d'impacter les emplois de 4600 AED et AESH. A l'échelle départementale, cette politique de rigueur et ces contre-réformes trouvent des échos très forts, particulièrement chez les personnels les plus précarisés.

Le « Choc des savoirs » avec la mise en place de groupes de niveaux - ou de « besoins » ? Personne n'en sait rien tellement le ministère entretient sciemment le flou pour mieux faire passer auprès du public une réforme extrêmement impopulaire – entraîne d'ores-et-déjà inquiétudes, stress et dégradation de la santé des collègues, notamment de français et de mathématiques qui vont se prendre de plein fouet la désorganisation de leurs services, la perte de leur liberté pédagogique, la violence du tri scolaire dès l'entrée au collège. Les remontées des registres, les multiples motions prises dans les établissements du Tarn et la grève très suivie du 2 mars 2024 soulignent déjà l'impact de cette contre-réforme sur la santé des personnels.

Les organisations syndicales demandent l'abandon pur et simple du « Choc des savoirs ». Notre fédération s'interroge par ailleurs sur la désorganisation programmée de la rentrée 2024 : où en est le recrutement des 100 contractuels ? Que penser de la « formation » de deux semaines qui leur est proposée ? Alors que les organisations appellent à plus de considération, notamment salariale, envers les professeurs, le ministère s'entête à continuer à précariser le métier d'enseignant tout en remettant en cause le statut de fonctionnaire avec le projet de recruter des « professeurs associés » sans condition de diplôme !

---

***Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière***

La rigueur, programmée depuis quelques années, et annoncée pour les mois à venir, est un nouveau coup de massue dans le mur déjà bien fissurée de l'Éducation Nationale et nous sommes en droit de nous demander comment le ministère compte mener une politique d'inclusion systématique, dont FO ne cesse de montrer les limites et les dangers pour les élèves et les personnels, avec encore moins de moyens et moins d'établissements spécialisés ? Des postes d'AESH semblent sur la sellette alors que nombreux sont les élèves notifiés sans suivi complet, nombreux sont les élèves en attente d'affectation dans un établissement adapté à leur situation de handicap.

En outre, nous alertons à nouveau l'administration sur la situation des AESH du département, qui se sentent régulièrement méprisées par les politiques très particulières en vigueur dans le Tarn et par une communication qu'elles jugent très peu bienveillante.

La situation est telle que la FNEC-FP-FO a été contrainte d'intervenir au CSA ministériel du 13 mars 2024 pour évoquer la spécificité tarnaise de la mobilité forcée et du refus d'affectation quand l'enfant d'une AESH est sur le même établissement. Ces décisions arbitraires maintiennent les collègues AESH dans une situation précaire et dans une situation de stress tous les ans. Cela développe aussi un fort sentiment d'injustice vis-à-vis des autres personnels.

De plus, la bascule des contrats des AESH du lycée Pémille vers la DSDEN et la manière dont cette bascule est gérée, ajoute encore de la confusion, créée de l'inquiétude et du stress. En effet, ces contrats contiennent des erreurs sur l'ancienneté et mentionnent des "périodes d'essai". Lorsque les collègues font remonter à l'administration ces erreurs, les réponses qu'on leur donnent oscillent entre mépris, pression et chantage : évocation de démission si la collègue se pense lésée ; contrat à signer sous les 8 jours à l'encontre du droit du travail (article 45.4 du décret 86-83 du 17 janvier 1986) qui prévoit un délai d'un mois après obtention du contrat remis en main propre ou par lettre avec accusé de réception.

La FNEC-FP-FO demande donc des contrats rédigés sans erreurs, sans pression exercée sur les personnels et respectant les délais légaux ; ainsi que l'abandon des pratiques tarnaises contraires aux directives même du ministère et du rectorat. Nous serons particulièrement attentifs aux affectations des AESH pour la rentrée prochaine. Nous voulons à ce sujet une réponse claire de votre part, Mme la directrice. Par ailleurs, concernant les centrales à bitumes, après l'intervention du directeur de la DREAL à la dernière formation spécialisée, notre fédération regrette le refus par Madame la DASEN de faire intervenir un deuxième expert, en l'occurrence Mme Vanessa Léa, chargée de recherches au CNRS au sein de l'unité « traces » de Toulouse. Le refus de cette demande, faite à l'unanimité des représentants du personnel, nous semble fort peu judicieux car les inquiétudes des collègues et des parents d'élèves sont tout à fait légitimes au regard des possibles impacts sur la santé et la sécurité des personnels et des élèves. Ici, le

---

***Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière***

6/8, rue Gaston Lauriau – 93513 MONTREUIL CEDEX  
Tél. : 01 56 93 22 22 – Fax : 01 56 93 22 20 – email : [fneclf@fo-fneclf.fr](mailto:fneclf@fo-fneclf.fr) – Site : <http://fo-fneclf.fr>

refus laisse un arrière-goût de « pas de vagues » alors qu'une suite favorable aurait rassuré et été un signal positif lancé à l'ensemble des personnels.

Enfin, notre fédération constate que lors des précédentes réunions, aucune réponse n'a été apportée aux déclarations des organisations syndicales. Ce silence systématique de l'administration aux questions des représentants des personnels est vécu comme un mépris vis-à-vis des conditions de travail des collègues. Nous réitérons donc notre demande que l'employeur réponde de manière précise aux questionnements des représentants des personnels.

Nous vous remercions de votre attention.